

**OBJET :** Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation aux associations sportives et de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population au premier trimestre 2024,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

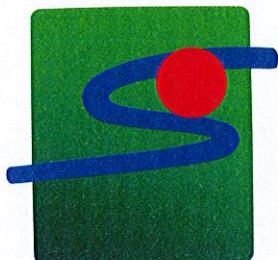
- Agglo Sud volley-ball 76 .....	730 €
- La Sottevillaise .....	2.200 €
- Club de full-contact sottevillais .....	260 €
- Normandy BMX club sottevillais .....	2.000 €
- Sotteville Aïkibudo .....	240 €
- Stade sottevillais 76 .....	9.380 €
- Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball .....	440 €
- Stade sottevillais cheminot club - section escrime .....	400 €
- Stade sottevillais cheminot club - section football .....	940 €
- Stade sottevillais cheminot club - section gym. volontaire .....	150 €
- Stade sottevillais cheminot club - section handball .....	240 €
- Stade sottevillais cheminot club - section judo .....	700 €
- Stade sottevillais cheminot club - section lutte .....	80 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis .....	480 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table .....	700 €
- Association sportive du lycée des Bruyères .....	1.750 €
- Maison pour Tous .....	360 €
- Association Sport et loisirs pour tous .....	240 €
- CSM Petit-Quevilly Plongée sous-marine .....	550 €
- Amicale Laïque Césaire Levillain .....	300 €
- Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf .....	240 €
- Roller Olympic club de Petit-Quevilly .....	160 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 34 voix pour et une non-participation au vote, en décide ainsi.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire

Lucé PANE



**SOTTEVILLE**  
LES-ROUEN

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 MARS 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34
Nombre de présents :	31
Convocations :	8 MARS 2024

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSELIER, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 26/03/2024

B.P. 19

76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex

Téléphone : 02 35 63 60 60

mairie@sotteville-les-rouen.fr

www.sotteville-les-rouen.fr